

Mobilisation citoyenne et conférence de presse

UN TOIT POUR TOUTES ET TOUS : UN DROIT, PAS UN PRIVILEGE !

Dans la nuit du 4 Août 1789, le peuple français décidait d'abolir les privilèges. Ce qui n'était un droit que pour les nantis devenait un droit pour tous...

Droit à la sûreté, à la liberté... Depuis, d'autres droits ont été reconnus par la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme en 1948 : liberté de circulation (art.13), droit d'asile (art.14). « Droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé, son bien-être et ceux de sa famille, notamment pour l'alimentation, l'habillement, le logement (art. 25-1), droit à l'éducation (art. 26 1)»...

Mais que constate-t-on à NICE et dans le 06 ? Ces droits élémentaires sont bafoués au quotidien par ceux là même qui doivent les faire appliquer !

C'est ainsi que la Préfecture et l'OFII (Office Français de l'Immigration et de l'Intégration), maintiennent au moins 30 familles – soit environ 200 personnes, nourrissons, enfants, femmes enceintes, personnes âgées, malades – à la rue durant des mois, sans nourriture, sans soins, dans l'insécurité. Alors que leur demande d'asile doit être enregistrée dans les 3 jours, au pire dans les 10 jours – début de la prise en charge sociale – les familles ne sont convoquées, pour certaines, que 1 à 2 mois plus tard ! En attendant, quoi qu'il en soit, ces personnes relèvent de l'URGENCE SOCIALE (art.L345-2-2 du CASF), sous la responsabilité du Préfet, qui via le 115 rejette les demandes, faute de places ou par manque de volonté politique.

Face à cette pénurie d'hébergements d'urgence, le Préfet peut ouvrir des gymnases (non occupés durant les vacances scolaires), il peut réquisitionner (ancien hôpital St Roch), mais il ne fait RIEN !

Traiter humainement ces personnes provoquerait il un « appel d'air » ? Le Défenseur des Droits répond : « *L'appel d'air, ça n'a aucun sens, la migration, c'est une fuite, pas la quête d'un Eldorado* ». Le Préfet espère-t-il, comme la mairie et le Conseil départemental, que ces personnes, écœurées, partiront d'elles même ? Mais pour aller où, sans argent, sans connaissances, sans maîtrise du français ?

Au XXIème siècle, nous refusons qu'avoir un toit pour dormir, de quoi se nourrir et se soigner, redevienne un privilège alors que c'est un DROIT reconnu à tout être humain et que notre société « doit agir dans un esprit de fraternité » (art.1).

Aussi, nous demandons instamment au Préfet (et nous l'y contraindrons si nécessaire):

- Que les demandes d'asile soient enregistrées dans les plus brefs délais (définis par la loi) ;
- Que ces familles, ainsi que tous les demandeurs d'asile, soient pris en charge au plus tôt par le dispositif d'accueil et d'orientation (ATSA, CADA, CAO, HUTA);
- Que des gymnases (ou tout local pouvant héberger dignement) soient ouverts pour accueillir toute personne à la rue;
- Que les locaux vides soient réquisitionnés pour faire face à l'urgence sociale ;
- Que le Centre d'Accueil pour Demandeurs d'Asile (CADA) programmé depuis des années soit enfin construit dans l'ouest du 06 ;
- Qu'un Centre de premier accueil et de répit soit ouvert aux arrivants.

Mobilisation citoyenne et conférence de presse

Vendredi 04 août à partir de 10h,
devant l'OFII, 208 route de Grenoble à NICE.

Premiers signataires : ADN, la Cimade 06, Citoyens solidaires 06, Emmaüs Côte d'Azur, Ensemble! 06, EELV 06, Habitat et citoyenneté, la Ligue des Droits de l'Homme 06, Médecins du monde, le MRAP 06, le PCF 06, le Réseau Education Sans Frontière, Roya citoyenne, le Syndicat des Avocats de France, le Syndicat de la Magistrature (section du TGI de Nice), Tous citoyens !